

Centre de conférences de la Commission européenne : recours n°3 et appel à sortir du carrousel !



En association avec IEB et le GAQ, l'AQL ne peut faire autrement que de déposer un nouveau recours en Conseil d'Etat contre un énième permis d'urbanisme pour le futur centre de conférences de la Commission européenne rue de la Loi. Cet incroyable carrousel par lequel l'administration s'adapte à une opération immobilière hors normes au lieu du contraire, tente d'imposer à tout prix des violations aux réglementations urbanistiques en vigueur notamment en ce qui concerne le gabarit et l'existence de logements.

Ce contournement systématique de la règle commune par l'administration régionale au profit d'un promoteur est particulièrement inacceptable s'agissant d'un projet destiné à la Commission européenne, qui se doit d'être garante du respect des réglementations européennes. De qui se moque-t-on ? Le 8 décembre 2025, juste avant que le Conseil d'État se prononce sur le recours concernant le permis d'urbanisme n°2, celui-ci a été retiré pour lui substituer une version n°3 encore plus disruptive.

Ce nouvel épisode s'inscrit dans une stratégie perverse qui permet d'emmêler les destinées des deux projets d'Aténor, Leaselex-centre-de-conférences et la tour The One.

Pour mémoire : - En 2012 et 2013 demandes de permis d'urbanisme1 pour les tours The One et Leaselex - 12/12/2013, approbation du Règlement Régional d'Urbanisme zoné pour le périmètre de la rue de la Loi et recours en annulation - 17/11/2014, Tour Leaselex, délivrance permis d'urbanisme1 et recours en annulation 1 - 17/11/2024 de même pour The One - 25/09/2019, le Conseil d'Etat annule le Règlement Régional d'Urbanisme zoné Loi - 21/10/2019, Tour Leaselex, permis d'urbanisme 1 du 17/11/2024 retiré, délivrance permis d'urbanisme n°2 - recours en annulation 2 - 21/10/2019 de même pour The One - 21/03/2024 le Conseil d'Etat annule le permis 2 de Leaselex et le permis 2 de The One - 16/04/2025 The One permis d'urbanisme 3 ? recours en annulation 3 - 8/12/2025 Leaselex permis d'urbanisme 3 - 4/02/2026 recours en annulation 3

Nous ne nous opposons pas à la présence des institutions européennes à Bruxelles, que du contraire. C'est pourquoi nous appelons tous les acteurs du projet à sortir de ce carrousel infernal et à se retrouver autour de la table pour que ce centre de conférences de la Commission européenne soit installé dans un cadre urbain légitime comme un lieu de rencontre, de débat et de décisions partagées. Un tel processus a été possible avec le Parlement européen.

Contact AQL : Marco Schmitt 0497 122 770 marco.schmitt@marcoAQL ? Association du Quartier Léopold asbl ?

aql.assoc.quartier.leopold@gmail.com